

# RÈGLEMENT DE LA COUPE AWBB 2015 - BENJAMIN(E)S.

1. Cette coupe est réservée aux clubs affiliés à l'AWBB dans les catégories jeunes suivantes :
  - ⇒ Benjamines ;
  - ⇒ Benjamins.
2. Peuvent s'inscrire à cette coupe en introduisant le formulaire annexé :
  - les équipes vainqueurs de leur coupe provinciale ou, à défaut le finaliste ;
  - le champion de la province si une province n'organise pas de coupe pour cette catégorie et qu'un championnat avec classement existe ;
  - Si pas de coupe ni de championnat avec classement, une équipe désignée par le Comité Provincial.

Ce formulaire dûment complété est à envoyer par courriel à [b.scherpereel@awbb.be](mailto:b.scherpereel@awbb.be) (en WORD) dès que le résultat de la finale provinciale est connu.

Le formulaire d'inscription ainsi que les règles de jeu seront également disponibles sur le site internet de l'AWBB.

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

3. Cette compétition se déroulera sous forme de tournoi et se jouera sur une journée (samedi ou dimanche). Chaque équipe rencontrera les équipes des autres provinces et un classement sera établi à l'issue du tournoi. Une victoire = 3 points, une défaite = 1 point. L'équipe classée première sera considérée comme vainqueur de la coupe 2015.

En cas d'égalité à l'issue d'un match, on jouera une ou plusieurs prolongations de 3 minutes jusqu'à la victoire d'une des 2 équipes.

Si deux équipes terminent à égalité dans le classement, le résultat des rencontres les ayant opposées directement déterminera l'ordre du classement.

Si plus de deux équipes se trouvent à égalité dans le classement, un second classement sera établi, en tenant compte seulement des résultats des rencontres entre les équipes à égalité.

S'il reste encore des équipes à égalité dans ce second classement, leur place sera déterminée par goal average (du plus positif au moins positif), en tenant compte seulement des résultats des rencontres jouées entre les équipes qui restent à égalité.

S'il y a toujours des équipes se trouvant à égalité, l'ordre sera déterminé par goal average sur base de toutes les rencontres qu'elles auront jouées.

4. La Coupe Benjamin(e)s se déroulera suivant les règlements de l'A.W.B.B. qui devront être respectés scrupuleusement, à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
5. Un tirage au sort sera organisé par le département « Coupes » afin de déterminer l'ordre des matchs.
6. Le tournoi se jouera sur terrain neutre (le we du 17 mai 2015) désigné par le Département Coupes. Un appel à candidature sera lancé sur le site internet le moment venu.

Pour rappel, les seuls interlocuteurs reconnus officiellement par le Département Coupes sont ceux repris au PA 78 (président, secrétaire ou les 2 membres signataires) ainsi que ceux repris comme responsables sur le bulletin d'inscription à la Coupe AWBB Benjamin(e)s.

L'interlocuteur pour l'AWBB est le Président du Département coupes, qui peut être contacté par mail, [b.scherpereel@awbb.be](mailto:b.scherpereel@awbb.be) ou par GSM au 0492/972808 – 0499/070060.

Les finales se dérouleront en deux journées (une pour les filles et une pour les garçons) et la(es) salle(s) concernée ser(ont)a choisie(s) par le Département coupes AWBB, saison après saison, par une tournante entre les différentes provinces de l'AWBB.

Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.

Les clubs concernés ont l'obligation de fournir au responsable du Département « coupes » les noms, prénoms, date de naissance, le poste et la taille des joueu(s)rs dès que le vainqueur de la province est connu. Cela permettra de valoriser les équipes et clubs dans la brochure Pub.

8. En cas de forfait, les articles PC 73, 74, 75, et 76 du R.O.I. de l'AWBB, seront appliqués. En outre, un forfait, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€.

9. Toutes les informations concernant ce tournoi se trouveront sur le site internet de l'AWBB à la rubrique « coupes » et seront officialisées dans la newsletter du vendredi.

Le présent règlement peut le cas échéant, faire l'objet d'addendum consultables sur le site internet de l'AWBB à la rubrique « coupes » et seront officialisées dans la newsletter du vendredi.

10. Le Département Coupes AWBB est compétent pour régler les litiges éventuels relatifs au présent règlement.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le Conseil d'Administration de l'AWBB ou son bureau élargi au Président du Département coupes AWBB (y compris lors de ce tournoi).

11. Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions administratives du Département Coupe AWBB devront être introduites auprès du Président ou du Secrétaire du Département Coupe AWBB AU PLUS TARD dans les 20 minutes qui suivent la fin de la rencontre concernée. Un document sera prévu à cet effet. Les plaintes seront traitées immédiatement par 4 membres (2 du Département coupes AWBB avec au moins le Président ou le Secrétaire et 2 du Conseil d'Administration avec au moins le Président ou le Secrétaire Général).

12. Calendrier :

**Benjamines :**

- **SAMEDI 16/05/15**

**Benjamins :**

- **DIMANCHE 17/05/15**